



La lettre du SE-Unsa du Bas-Rhin ➤ 18 octobre 2013

Merci aux **directeurs** de bien vouloir faire suivre à leurs **adjoints**. *L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge*

Durant les congés de Toussaint, l'équipe du SE-Unsa est à votre écoute :
Lundi 21 et mardi 22 octobre, de 10h à 13heures au 03 88 84 19 19 ou dans nos locaux.

Charte de la laïcité en Alsace : affichée aujourd'hui, appliquée demain

L'Unsa Education était présente ce mardi pour pousser à « une application pleine et entière de la charte de la laïcité en Alsace » [En savoir plus](#)

Votre carrière :

Les CAPD (commissions administratives paritaires) sont les instances qui traitent des opérations touchant votre carrière : stages, promotions, listes d'aptitude, congés de formation, mouvement... Les CTSD traitent d'ouvertures et de fermetures de postes. (carte scolaire)

Vos élus du SE-Unsa

- suivent votre dossier,
- contrôlent et font corriger d'éventuelles erreurs administratives,
- vérifient l'équité entre personnels,
- défendent les situations personnelles,
- proposent l'amélioration des règles en vigueur
- vous informent à l'issue de ces réunions.

Prenez connaissance du calendrier des CAPD [ICI](#)



Changer d'échelon, êtes-vous concerné-e cette année ?

La CAPD qui actera les promotions de cette année scolaire est prévue le **12 décembre**.

Tout comprendre sur les promotions, connaître les barèmes des années précédentes [ICI](#).

Pensez à nous envoyer votre fiche de suivi ([ICI](#)) par mail 67@se-uns.org ou par la poste.



ZIL et nouvelles modalités de remplacement :

Le SE-Unsa 67 a écrit au DASEN, que "les collègues remplaçants n'ont pas à pâtir de la situation tendue dans laquelle se trouve notre département" et que "si changement d'usage il doit y avoir par rapport aux années précédentes, alors cela ne doit se faire, en cours d'année, que **sur la base du volontariat**." [En savoir plus](#)

En cas de souci, appelez-nous au 03 88 84 19 19.



AGENDA : les RIS du SE-Unsa, sur les heures d'anim péda/formation à distance

DIEMERINGEN 6 novembre, **ESCHAU** 20 novembre, **SCHILTIGHEIM** 27 novembre, **SAVERNE** 4 décembre, **HAGUENAU** 11 décembre, **SIEGEN** 15 janvier, **WASSELONNE** 22 janvier, **GERSTHEIM** 29 janvier...

Voir les autres RIS ainsi que les modalités et le courrier-type [ICI](#)

Table ronde de la MGEN

La MGEN 67 invite ses adhérents et tous ceux qui s'y intéressent, le 5 novembre, à venir échanger sur une thématique santé. Cette année, elle co-organise cette manifestation avec les mutuelles partenaires d'Istya partageant un engagement commun dans la construction d'un avenir durable de la santé.

Plus d'info [ici](#)

Affaire Leonarda : une ignoble expulsion

C'est avec colère et dégoût que l'UNSA Éducation a appris les conditions de l'expulsion de Leonarda.

[Lire la suite](#)

Plus que jamais d'actualité, les rythmes :

→*Circulaire Organisation du temps scolaire dans le 1^{er} degré du 2 février 2013* « Les **conseils d'école peuvent proposer des projets d'organisation du temps scolaire.**

→*Circulaire PEDT du 20 mars 2013* : « Dans le cadre de la **consultation des conseils d'école** sur l'organisation des activités périscolaires, en application de l'article D411-2 du code de l'éducation, **ceux-ci sont associés à la réflexion sur l'élaboration des PEDT** »

→**LA PAROLE EST DONC AUX CONSEILS D'ECOLE** : Les informations nécessaires [ICI](#).

Notre lettre de ce jour au DASEN 67 [ici](#)

Découvrez notre blog !

[Le nouveau blog](#) du SE-Unsa a l'ambition d'être un espace de propositions pour construire, dans le cadre de la loi d'orientation, l'Ecole dans laquelle il fera bon travailler, que l'on soit élève, enseignant ou personnel d'éducation.

La question de la semaine : Eduquer nos élèves à l'autonomie, c'est ... En savoir plus [ICI](#)



Vous enseignez en ZEP ?

Comment vivez-vous l'exercice de votre métier en éducation prioritaire ?

Quelles seraient les évolutions souhaitables ? Le SE-Unsa vous consulte [ICI](#)



Informé, conseillé, défendu : être adhérent c'est être reconnu.

- Toutes les modalités pour adhérer au SE-Unsa [ICI](#)

Notre **site internet** est [ICI](#)

Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.